



Ville de
Kingersheim

Le Maire

590/2026

Arrêté portant délégation de fonction et de signature Monsieur Paul Hank, deuxième Conseiller municipal délégué

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 17 septembre 2026

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre des Adjoints au maire,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints,
- Vu l'arrêté n° 138/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian Brombacher, 8^{ème} adjoint au Maire,
- Vu La délibération du Conseil municipal en date du 16 septembre 2026 fixant les indemnités des élus,
- Vu le Procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2026 présentant les délégations des Conseillers municipaux délégués

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Monsieur **Paul Hank, deuxième Conseiller municipal délégué à l'économie locale et à la commande publique**, auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire et de Christian Brombacher (8^{ème} adjoint au Maire),

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Paul Hank auprès de M. le Maire dans les domaines suivants :

- **Commande publique** : Toute question relative aux achats publics de la ville de Kingersheim dont notamment toutes décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **Economie locale** : toute question relative au commerce et à l'artisanat dont notamment les relations avec les associations de commerçant.
- **Emploi** : toute question relative à l'emploi et notamment les relations avec nos partenaires sur ce sujet.
- **Professions de santé** : toute question relative aux professions de santé et notamment les relations avec les professions médicales.

Article 2 - Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Paul Hank auprès de M. Christian Brombacher dans les domaines suivants :

- **Etablissements recevant du publics** : toute question relative aux Etablissements Recevant du Public (ERP) dont notamment :
 - La participation aux commissions de sécurité,
 - Les avis de la sous-commission,



Article 3 – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 – La présente délégation prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de la publication dans les conditions réglementaires habituelles. Le Tribunal administratif territorialement compétent peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Le Service de Gestion Comptable
- Monsieur le Procureur de la République
- Service du Personnel,

Le Maire
signé
Laurent Riche

Pour ampliation,
Le Maire



Arrêté notifié le : **22 SEP. 2026**

Signature de l'intéressé :
Paul Hank